

Charte de qualité des formations en énergies durables (énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique)

Préambule

La formation joue un rôle déterminant dans l'évolution et la constitution d'une société. Elle vient à la fois préparer à la vie de citoyen, mais aussi faciliter l'intégration sur le marché du travail par un accompagnement tout au long de la vie. Elle doit donc suivre l'évolution rapide de nos sociétés.

Nous sommes, aujourd'hui, face à des changements importants : les Etats doivent relever le défi du changement climatique et, dans ce dessein, limiter l'augmentation de la température à 2°C à l'échelle de la planète. Afin de répondre à ces défis environnementaux, la France s'est fixé l'objectif du Facteur 4, qui consiste à diviser nos émissions de GES par 4 d'ici 2050. D'autres objectifs, européens et internationaux, sont venus renforcer cet engagement. Puis, récemment, le processus du Grenelle de l'environnement a permis l'ouverture de nombreux chantiers de discussion qui s'accompagnent d'engagements et d'objectifs chiffrés en vue d'atteindre le Facteur 4.

Ces engagements entraîneront une nécessaire adaptation du marché du travail, suscitant des besoins nouveaux en formation ainsi que des reconversions. En réponse à ces nouveaux défis environnementaux, de nombreuses formations ont été créées ces dernières années dans le domaine des énergies durables, organisées selon divers modes : initiale, continue, en alternance, courte, longue, professionnelle... Ces adaptations au monde du travail doivent s'effectuer en conservant comme objectif principal de dispenser une formation de haute qualité, à un nombre de personnes correspondant à la capacité d'absorption du marché de l'emploi.

Dans un domaine aussi récent que celui des énergies durables (énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique), nous souhaitons, au travers de cette charte, exprimer notre volonté de former des professionnels qui soient des acteurs efficaces pour atteindre ces objectifs, et ce, en respectant un certain nombre de critères de qualité.

Les organismes de formation, signataires de cette Charte, s'engagent à en respecter les principes afin de faire de la politique de formation un moyen déterminant de promotion du développement durable et de l'atteinte des objectifs que la société s'est fixés.

1. Objectifs généraux

Le but de cette charte est de clarifier les conditions de mise en œuvre, la réalisation et l'évaluation des formations (organisation et contenus). Il s'agira aussi de faciliter les discussions entre les divers organismes de formation et entre ces organismes, le milieu professionnel et les pouvoirs publics impliqués dans le développement de ces activités.

Au moyen de cette Charte sur la formation en énergies durables, nous, professionnels de la formation dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique,

- voulons exprimer notre volonté commune d'accompagner les évolutions de la société dans notre domaine de compétence, nous nous engageons donc auprès des autres acteurs de la société pour soutenir la transition énergétique que nécessitera l'atteinte du facteur 4,
- souhaitons offrir un contenu de qualité dans toutes nos formations,

- désirons démontrer la qualité de nos méthodes pédagogiques et leur adéquation avec la réalité du marché du travail et le monde professionnel,
- et, nous nous engageons à créer des formations qui répondent aux besoins du marché de l'emploi et aux évolutions des compétences dans le domaine des énergies durables.

2. Éthique de l'activité de l'organisme de formation

Nous sommes conscients des enjeux majeurs liés à l'énergie et du rôle primordial de la maîtrise de l'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour répondre à ces défis, ainsi nous décidons de :

- Nous inscrire dans un réseau d'acteurs dont la démarche s'inscrit dans l'atteinte du facteur 4,
- Promouvoir des échanges entre signataires de la présente Charte, notamment en participant à des rencontres annuelles ou conférence téléphonique entre signataires de la Charte,
- Contribuer à l'amélioration des compétences dans le domaine de la formation par la mutualisation et l'échange des connaissances, des pratiques et des moyens,
- Appuyer et participer à l'évolution des diplômes et certifications afin de favoriser l'intégration de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour les métiers concernés,
- Adopter une politique d'ouverture (stage ou embauche) vers des organismes et entreprises hors métropole (DOM TOM, pays étrangers),
- Nous engager sur une démarche généraliste concernant les produits et matériels présentés dans les formations afin de conserver notre indépendance par rapport aux industriels et prestataires de service.

3. Qualité du contenu de la formation

Les critères objectifs suivants représentent un signe de qualité pouvant attester du sérieux d'une formation, ainsi la rencontre de ces critères sera vérifiée et validée.

3.1 Assurer une information complète sur la formation :

- Diffuser le contenu détaillé et les objectifs de la formation et maintenir cette information à jour,
- Définir explicitement les publics cibles et les pré-requis nécessaires pour suivre la formation,
- Indiquer la procédure de recrutement et les modalités d'admission des candidats,
- Communiquer la durée et le coût de la formation.

3.2 Développer un contenu de formation de qualité :

- Assurer une proportion significative d'heures de cours liées aux questions d'énergie durable, au moins 50% du programme pédagogique devra porter sur les énergies renouvelables (EnR) et/ou la maîtrise de l'énergie (MDE) et/ou l'efficacité énergétique,

- Inclure des heures de pratique en centre de formation et en entreprise pour les formations longues et en centre de formation pour les formations courtes. Ces périodes d'exercice pratique doivent représenter au moins 20% des heures totales de la période de formation,
- Intégrer dans la formation, si le parcours pédagogique le nécessite, une part de l'enseignement sous la forme de travaux pratiques sur des composants et systèmes représentatifs des filières traitées. Le Centre de Formation devra alors être équipé ou avoir accès à des supports de travaux pratiques appropriés,
- Construire des contenus de formation en coordination avec des professionnels afin d'être au plus près des compétences nécessaires sur le marché. Maintenir une collaboration étroite avec les professionnels par exemple sous forme de mise à disposition de matériels, de documentation technique, etc.
- Assurer un suivi des engagements réglementaires.

4. Qualité de la méthode pédagogique

La méthode pédagogique est, elle aussi, essentielle et participe de la réussite d'un programme pédagogique bien conçu, qui permettra à l'étudiant ou au stagiaire d'acquérir des savoirs rapidement utilisables sur le terrain à la sortie de la formation. Ainsi la méthode pédagogique du centre de formation devra respecter ces critères de qualité.

4.1 Professionnalisation de la formation

- Établir un lien entre la formation et le monde du travail, par une participation régulière d'intervenants extérieurs. Environ 30% des apports devront être assurés par des professionnels des EnR et de la MDE, sous forme de cours, de réunions régulières, de conférences,
- Avoir pour souci la professionnalisation de la formation, ainsi intégrer de façon structurée dans le programme des projets tutorés, par exemple en entreprise dans le cas de l'alternance, des modules appliqués, des études de cas concrets, des travaux pratiques, des manipulations, des stages qui reflètent la réalité du monde du travail,
- Prévoir des visites et des déplacements sur le terrain.

4.2 Qualité de l'encadrement

- Nommer une personne-ressource au sein de l'équipe de formation qui répond aux questions des étudiants et stagiaires sur le marché de l'emploi et les oriente dans leur recherche et qui représente la personne contact pour les employeurs potentiels,
- Réaliser un tutorat de qualité dans nos établissements grâce à une liaison étroite, régulière et efficace entre l'organisme de formation et les interlocuteurs en entreprise (tuteurs, responsables de stages, encadrant), lors des séjours des étudiants et stagiaires en entreprise (cas de l'alternance, stage obligatoire)
- Encourager la formation des tuteurs et mener des actions spécifiques de formation des tuteurs, notamment en entreprise lorsque cela est possible,

5. Intégration sur le marché du travail

Les formations doivent être en adéquation avec les besoins du marché du travail, les objectifs de développement des filières et la capacité d'absorption du marché de l'emploi.

- Avoir pour objectif l'insertion des étudiants et stagiaires,
- Travailler avec les professionnels afin de vérifier la capacité d'employabilité du secteur et de s'assurer que la formation correspond bien à une demande,
- Dans ce sens, éviter les effets de mode et la tentation de former en masse ou de recevoir le plus grand nombre de dossiers de candidature possible, renvoyer les candidats vers un service spécialisé d'aide à l'orientation professionnelle si besoin,
- Conseiller les candidats dans leur parcours et valider la maîtrise des pré-requis en amont de la période de formation, pour préconiser le cas échéant une formation complémentaire préalable ou parallèle et pouvoir orienter les candidats vers des formations adaptées à leurs compétences et objectifs de formation,
- Participer à la mise en commun de données sur les perspectives d'évolution du marché de l'emploi et sur l'insertion sur le marché du travail de personnes formées dans le secteur des énergies durables. Ce travail pourrait s'effectuer en coordination avec le CLER, les fédérations patronales, les CERC, les instances d'observation des métiers des fédérations professionnelles.
- Avoir à disposition des données relatives à l'employabilité du secteur et le type de métiers pouvant être occupés après la formation,
- Présenter sur le site Web des liens et des renvois vers les sites spécialisés dans la recherche d'emploi et l'analyse du marché de l'emploi,
- Effectuer un suivi de l'insertion des étudiants et stagiaires sur le marché du travail.

Les organismes signataires s'engagent à maintenir une activité professionnelle conforme à l'esprit de cette Charte.